

Membres du bureau

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire nationale
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
CVRH ROUEN
Chemin de la Poudrière
BP 124
76122 GRAND QUEVILLY
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 35 68 92 38

Françoise PICAUT
Secrétaire nationale adjointe
membre de la CAP nationale
DDT 65
3 rue Lordat
65013 TARBES CEDEX
tel : 05 62 51 41 26
@hautes-pyrenees.gouv.fr

Laurence POTIER
trésorière
DDTM 35
@ille-et-vilaine.gouv.fr
tel : 02 90 02 33 66

Alexia CURCI
membre de la CAP nationale
trésorière adjointe
DREAL Bretagne
@developpement-durable.gouv.fr
Tel: 02 99 33 44 67

Marie-Hélène REJNERI
membre de la CAP nationale
STRMTG (38)
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 04 76 63 78 98

Luc BODINATE
SG/DRH
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 01 40 81 69 46

Claudine MOREAU
DDT 36
@indre.gouv.fr
tel : 02 54 53 20 76

Pascal MOUSSU
CVRH de Toulouse
@developpement-durable.gouv.fr
tel: 05 62 14 39 15

Rémy RONVEL
DDT 87
@haute-vienne.gouv.fr
tel : 05 55 12 94 73

Agenda 2013

CAP :

Mutations et Promotions:
18, 19 et 20 juin 2013

INFOS :

Elections du 9 avril 2013 de la CAP des SAC DD

Chèr(e)s collègues,

Dans le cadre du nouveau statut des agents de catégorie B administrative et de contrôle, les travaux liés à la gestion de ce nouveau corps ont débuté fin 2012 et devraient se poursuivre avec les futur(e)s élu(e)s de la CAP des SAC DD, à la suite du **scrutin du 9 avril prochain**.

Nos positionnement et reconnaissance à travers nos missions constituent pour **UPSAE** une composante essentielle dans la gestion de notre corps et le déroulement de nos carrières. Nous ne pouvons donc accepter que 92% de nos effectifs continuent à être juridiquement cantonnés dans une spécialité dite «administration générale» en dépit d'une réalité toute autre. Cet élément conditionne notamment nos possibilités de mobilité dans le contexte d'une liste commune des B administratifs et B techniques, en postulant indifféremment sur des postes de SAC DD ou de TS DD à équivalence de grade et de compétences attendues et détenues.

Aussi, l'**UNSA** est-elle récemment intervenue auprès du Secrétaire Général du MEDDE afin que toute ambiguïté soit levée vis à vis des personnels qui ne comprennent ni n'acceptent le déni de la réalité des missions qu'ils assurent au sein de nos 2 ministères et dans les services interministériels (DDI...)

L'**UNSA** n'a jamais manqué de rappeler la réalité des fonctions et des missions exercées par l'ensemble des (ex) secrétaires administratifs, que ce soit lors des réunions de travail préparatoires au projet de décret ou lors du CTM à travers l'amendement porté le 12 avril 2012.

L'administration reste aujourd'hui dans un déni de réalité malgré les données objectives qui positionnent les SAC DD dans des activités dites opérationnelles pour 51% d'entre eux et des activités dites supports pour 49% d'entre eux, constat également dressé par le CGEDD.

Prochain cycle de mobilité: Une fongibilité à défendre et à promouvoir!

Dans le cadre du prochain cycle de mobilité, la liste des postes vacants B et B+ sera publiée à partir du **10 avril 2013**. Les candidatures devront parvenir aux chefs de service pour le **13 mai 2013**.

UPSAE vous engage à prendre connaissance de l'ensemble des postes offerts sur la liste commune des SAC DD et des TS DD. Il appartient également à chaque agent intéressé par un poste, au vu de la fiche de poste, de prendre contact avec le service d'accueil, de préparer son argumentaire dans ses motivations ainsi que dans l'adéquation entre son profil, son cursus, son parcours professionnel et le contenu du poste. Ce premier entretien doit également être l'occasion de demander la cotation du poste (part F) lorsque celle-ci n'apparaît pas sur la fiche de poste. L'envoi d'une lettre de motivation, d'un CV et des 3 derniers comptes-rendus d'entretiens professionnels sont toujours un plus, lorsque ces documents ne sont pas demandés. Lorsque les conditions d'éloignement le permettent, un rendez-vous physique peut réellement apporter des éléments complémentaires sur les conditions de travail.

N'hésitez pas non plus à vous rapprocher des élu(e)s qui siègeront en CAP afin de permettre à ces dernier(e)s de soutenir votre candidature en séance ou de signaler toute anomalie visant à écarter un SAC DD nonobstant les compétences requises et détenues.

Dans un contexte de raréfaction de l'offre et de risque de disparition d'ETP non pourvus, un service se donne une chance supplémentaire en ouvrant ses postes indifféremment aux techniciens et aux administratifs, au sein d'un ministère de moins en moins technique ! C'est bien le choix des compétences qui doit prévaloir sur une logique de corps et ainsi garantir une équité de traitement entre les agents

Au-delà de ce combat pour la reconnaissance des SAC DD, UPSAE continuera à être présent dans les négociations et les échanges avec l'administration et ne saurait signer une charte de gestion dont les dispositions ne seraient pas conformes à ses exigences et iraient à l'encontre des intérêts des SAC DD. A l'heure actuelle, ce document n'existe pas!

UPSAE, ce sont également 2 permanents à votre entière disposition pour vous informer et vous conseiller :

Marie-Christine DUVAL
Secrétaire Nationale UNSA DD / **UPSAE**
Tel: 02 35 68 92 38
courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr

Rémy RONVEL
UNSA DD
Tel: 05 55 12 94 73
courriel: remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr

Liens vers le site d'UPSAE où toutes les informations (flash, C/R CAP, Profession de foi, etc.) sont accessibles – cliquer sur le bouton



**Votre soutien à UNSA / UPSAE
lors du scrutin du 9 avril 2013 est essentiel
afin de lui apporter les moyens de vous représenter**

**ÉLECTIONS CAP SAC DD
9 AVRIL 2013**

UNSA
Développement
Durable
UPSAAE
libres ensemble

CC
Service
Public
Cocor

UNSA
Développement
Durable
libres ensemble
Safacti
syndicat autonome
contrôleurs des transports
terrestres
01 47 55 55 55
http://www.unsa-profession.fr

**Union
Professionnelle
Secrétaires
Administration
Ecologie**

**Nous agissons pour vous,
VOTEZ POUR NOUS !**



Creation Communite.fr

BULLETIN d'ADHESION 2013

NOM : PRENOM : GRADE :
Fonction :
Service :
Adresse Professionnelle :
Adresse Personnelle :
Tél. : FAX :
E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse :

Immeuble PASTEL – DDT 87 à l'attention personnelle et confidentielle de Rémy RONVEL-UNSA-
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

accompagné de la cotisation annuelle de **35 € pour une première adhésion**
ou de **55 € pour un renouvellement**, au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

Merci d'en informer préalablement à l'envoi :

Rémy RONVEL // par courriel à l'adresse suivante : remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr
et

Marie-Christine DUVAL // par courriel à l'adresse suivante : marie-christine.duval@i-carre.net



REDUCTION D'IMPOTS

Pour les salariés(e)s imposables

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

>>> Pour une primo adhésion de 35 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement 11,90€

>>> Pour un renouvellement de 55 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement 18,70 €

DU NOUVEAU EN 2013

Pour les salariés(e)s non imposables

Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation versée. Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66 % de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

Cette disposition est applicable dès la déclaration de revenus 2012.

>>> Pour une primo adhésion de 35 €, on me rembourse 23,10 €, coût final de ma cotisation : 11,90€

>>> Pour un renouvellement de 55 €, on me rembourse 36,30 €, coût final de ma cotisation : 18,70 €

Références :

article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)